**Corrigé type examen**

**Question 1 (6 pts) :**

L’hydrogène, produit des hydrocarbures, ne peut pas être considéré comme énergie propre et verte. Afin de remplacer les énergies fossiles telles que pétrole, charbon et gaz naturel par l’hydrogène, il faut changer le process de production de ce gaz. Actuellement, on s’intéresse beaucoup dans la recherche à l’utilisation de l’hydrogène comme source d’énergie renouvelable pour le stockage de .l’électricité mais en pratique, il est plus utilisé dans l’industrie [1].

.

.

.

*Références*

[1] Hugo Le Boulzec. « La production de l’hydrogène vert ». Encyclopédie de l’énergie, article 108, juin, 2016.

**Question 2 (6 pts)** :

Dans l’arrêté N° 1082 du 27 décembre 2020, expliquez ces articles et son application par un exemple clair.

Exemple d’application de ces articles :

Un ( e) étudiant ( e) d’une autre université a déposé une plainte pour plagiat d’une partie de sa thèse par un ( e) étudiant ( e) de l’université, dans son dossier , il ( elle) a joint un exemplaire de sa thèse soutenue en 2010. L’étudiant ( e) accusé (e) a déposé pour soutenir sa thèse.

Le responsable concerné a reçu le rapport du conseil de déontologie et a informé l’étudiant ( e) par écrit qu’il ( elle) est accusé ( e) de plagiat avec les preuves , en lui précisant qu’il est traduit en conseil disciplinaire et qu’il ( elle) doit se présenter ( e) à la date et heure indiquées.

Le jour du conseil, l’étudiant (e) s’est présenté ( e) pour se défendre, les membres du conseil disciplinaire lui ont posé des questions et en fonction du dossier, des preuves présentées et des réponses de l’étudiant (e) , ils ont délibéré et ont pris la décision suivante :

L’étudiant ( e) a délibérément plagié **un travail expérimental et des valeurs mesurées** du ( e) plaignant ( e) , **sans citer la source** et en affirmant que se sont **ses propres mesures**, mais le conseil de déontologie grâce à la confrontation des preuves et à l’enquête réalisée prouvant qu’il n’ya pas eu de banc expérimental réalisé au laboratoire ainsi que les réponses de l’étudiant ( e) non convaincantes et sans fondement.

L’étudiant ( e) n’a pas le droit de soutenir le travail déposé et doit refaire la partie expérimentale dans un délai de 03 mois, une commission de suivi aura pour mission de vérifier le travail de l’étudiant ( e) , en cas de non respect de cette décision, le candidat sera définitivement exclu ( e) de la formation doctorale.

**Question 3 (4 pts) :**

Le conseil d’éthique et de déontologie est désigné pour étudier les cas liés à la déontologie universitaire, il a pour rôle de :

* Réunir ses membres pour traiter les dossiers . Vérifier les preuves et documents présentés.
* Etablir un rapport confirmant ou infirmant les accusations ou plaintes présentées.
* Envoyer le rapport aux parties concernés pour convoquer les concernés et établir une décision leur encontre.
* Le conseil de déontologie ne traite pas uniquement du plagiat et n’émet pas de sanctions.

**Question 4 (4 pts)**: parmi les valeurs communes, citons :

* **Le respect mutuel** : dans un environnement universitaire ou en entreprise toute personne physique a droit au respect et doit le respect aux autres membres de la communauté.
* **L’équité** : toute personne dans l’université ou dans l’entreprise a droit à l’égalité des chances et ne doit pas subir toute forme de discrimination.
* **La compétence**: les secteurs universitaire et d’entreprise ont besoin de compétences pour se développer.